

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du Jeudi 19 Mai 2011

Sur convocation en date du 11 Mai 2011 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 19 Mai 2011 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTRÉAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. VIDET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX.

Absents : M. DOYEN, M^{me} PASQUIER.

Pouvoir : de M. DEFAUX à M. AUTREAU.

Secrétaire de séance : M^{me} Annie GEORGET.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Monsieur HEMBISE lecture du procès-verbal de la séance du 21 Avril 2011, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

① Enfouissement du réseau France Telecom rue Robespierre,

Monsieur le Maire informe Mmes et MM les Conseillers Municipaux de la nécessité de faire dissimuler le réseau France Télécom dans la rue Maximilien Robespierre compte tenu de l'enfouissement du réseau électrique par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne dans cette même rue.

Il présente à l'assemblée les devis de France Télécom établi le 03 mai 2011, pour 744,57 € TTC. concernant des travaux d'équipements de communications électroniques ; ainsi que le devis de 2 325,13 € TTC concernant la réalisation des études et le suivi de chantier.

Les travaux comprennent la reprise de 15 branchements.

France Telecom participe à hauteur de 82 %. Un titre de recettes sera émis envers France Telecom concernant le remboursement du matériel de génie civil pour un montant de 2 043,02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTER les devis sus indiqués et autorise le Maire à les signer.
- AUTORISE le Maire à signer la convention s'y rapportant

② Conventonnement avec le SIEM pour l'installation d'un poste de transformation alimentant le lotissement communal,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention du SIEM concernant l'installation d'un poste de transformation sur une parcelle communale.

Ce poste de transformation sera installé sur la parcelle cadastrée ZT n° 123 sur une emprise d'environ 3 m x 2 m. Il servira à alimenter toutes les parcelles du lotissement des Petits Prés ainsi qu'au renforcement du réseau pour les habitations de la rue Jean Zay.

Cette convention est conclue pour toute la durée de la concession accordée à ErDF.

Après discussion et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le projet d'extension du réseau BT proposé par le SIEM
- D'AUTORISER LE Maire à signer la convention avec le SIEM, nécessaire pour la construction d'un poste de transformation sur une parcelle communale.

Ⓢ Mise en concurrence pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage concernant la construction d'un centre technique municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier de l'Ordre des Architectes, arrivé en cours de procédure de recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal, a alerté la commune des insuffisances de notre dossier de consultation des entreprises.

En effet, une enveloppe budgétaire doit être validée par le Conseil Municipal et définie dans le cahier des charges afin de respecter l'égalité de traitement des postulants. Or ce point n'a pas été respecté puisque l'estimation du coût du bâtiment était demandée aux architectes, ce qui n'est pas conforme au Code des Marchés Publics. Afin d'éviter toute procédure contentieuse, il a donc été décidé de déclarer la procédure sans suite.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage qui pourra apporter ses compétences afin de veiller au respect des différentes procédures.

Après discussion et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire à engager la procédure de mise en concurrence pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de construction d'un centre technique municipal.

Ⓢ Questions diverses

M. AUTREAU : présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de la Marne, issu de la réforme des collectivités territoriales.

La seule modification de la carte intercommunale pour notre Communauté de Communes consiste en l'adhésion des communes isolées de Baudement et St Quentin le Verger qui pourront rejoindre la Communauté de Communes du Pays d'Anglure.

M. HEMBISE : informe que le Prix Cycliste du Dimanche 15 Mai s'est bien déroulé. Tous les signaleurs de la commune ont répondu présents et remercie tous les bénévoles pour le temps consacré au bon déroulement de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21 h 25.

Vu, la secrétaire de séance
Annie GEORGET

Vu, le Maire
James AUTREAU